Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID: 074-217402783-20240221-DEM2024_12-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de Thyez



DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)

DEM2024_12

 $\underline{\text{Objet}}$: attribution du marché de « travaux de rénovation thermique du Forum des Lacs » - marché n° T-PA-2023-14

Le Maire de la Commune de Thyez;

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales portant délégation du conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2020_38 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal au Maire, au titre de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2022_61 du 27 juin 2022 portant sur une modification de la délégation du conseil municipal au Maire, au titre de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique d'entretien de son patrimoine bâti et d'économie d'énergie, la commune de Thyez a lancé, en 2021, un diagnostic sur le niveau R+1 du bâtiment du Forum des Lacs. En plus de la reprise de la toiture, un changement de la centrale de traitement de l'air et des menuiseries extérieures ainsi qu'une mise aux normes de l'éclairage et de l'électricité sont nécessaires.

Ainsi, pour mener à bien ce projet, la commune de Thyez a lancé un marché de « travaux de rénovation thermique du Forum des Lacs », conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, aux fins de désigner un prestataire pour chacun des 12 lots de l'opération. Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 24 novembre 2023 sur le profil d'acheteur mp74.fr de la commune, ainsi qu'au Dauphiné Libéré. La date de remise des offres a été fixée au 22 décembre 2023 à 12h00.

Le marché de travaux d'une durée prévisionnelle de 24 mois est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : démolitions-petites maçonneries,
- Lot 2 : réfection couverture bac acier,
- Lot 3: menuiseries extérieures bois-occultations,
- Lot 4 : menuiseries intérieures bois,
- Lot 5: cloison-doublage-plafond,

ID: 074-217402783-20240221-DEM2024_12-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de Thyez



- Lot 6: faux-plafond,

- Lot 7 : peinture intérieure,

- Lot 8: carrelage-faïence-chape,

- Lot 9 : revêtement de sol souple-rénovation parquet,

- Lot 10 : rideaux intérieurs,

- Lot 11: chauffage-sanitaire-ventilation,

- Lot 12 : électricité-courants faibles.

Une réponse des candidats est obligatoire aux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) pour les lots suivants :

- pour le lot 02 « réfection couverture bac acier », une PSE1 correspondant à une proposition pour un « bac acier laqué MH, standard »,
- pour le lot 03 « menuiseries extérieures bois-occultations », une PSE 01 concernant une « isolation en coffre existant ».

L'analyse des offres technique et financière a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre, groupement MOLLARD-GASSILOUD ARCHITECTE.

La commission MAPA s'est réunie, en vue de procéder à l'ouverture des plis le 22 décembre 2023. Vingt-huit offres dématérialisées ont été reçues dans les délais. L'ensemble des candidatures a été admise.

Suite à cette ouverture des plis, il a été procédé à l'analyse des offres selon les critères définis cidessous :

Prix des prestations : 40%,

Valeur technique : 60%.

En cours d'analyse, des demandes de précision sur des points d'ordre financier et technique, ont été transmises via le profil d'acheteur de la commune les 22 et 24 janvier 2024 pour les lots 01, 03 05, 08, 10. Un seul candidat n'a pas répondu dans les délais impartis.

Puis, de nouvelles demandes de précision relatives à la détection d'erreurs matérielles et une demande de régularisation, ont été transmises via le profil d'acheteur de la commune les 8 et 9 février 2024 pour les lots 01, 02, 05, 06 et 11. Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

La commission MAPA s'est réunie afin de procéder à l'attribution du marché, une première fois le 6 février 2024, puis, pour le lot 02, le 15 février 2024.

Au vu de la présentation du rapport d'analyse des offres par la maitrise d'œuvre, la commission a proposé de déclarer l'offre du candidat du lot 10 « rideaux intérieurs » irrégulière, pour cause de non-conformité au Cahier des Clauses Technique et Particulières (CCTP). Par conséquent l'offre du candidat n'a pas fait l'objet d'un classement.

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID: 074-217402783-20240221-DEM2024_12-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de Thyez



La commission propose, par conséquent, de déclarer le lot 10 infructueux en raison d'absence d'offre et de relancer une nouvelle consultation. Il est précisé qu'une seule offre a été remise pour ce lot.

En sus, la commission propose de déclarer lot 9 infructueux, en raison d'absence d'offre et de relancer une nouvelle consultation.

Compte tenu de ce qui précède, la commission MAPA propose de retenir les offres suivantes :

- pour le lot 01 « démolitions-petites maçonneries », l'offre de l'entreprise LYDE
 CONSTRUCTION, domiciliée 12, rue Jacquard 69680 CHASSIEU, comme présentant l'offre
 économiquement la plus avantageuse pour un montant de 67 076,18 € HT soit 80 491,42 € TTC.
- pour le lot 02 « réfection couverture bac acier », l'offre de l'entreprise DAM & FILS, domiciliée 89, rue des Peupliers 74300 THYEZ, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 371 817,92 € HT soit 446 181,50 € TTC pour l'offre de base. La commission propose de ne pas retenir la PSE 1 « bac acier laqué MH, standard ».
- pour le lot 03 « menuiseries extérieures bois-occultations », l'offre de la MENUISERIE PELLET-JAMBAZ, domiciliée 395, rue de Saxel 74420 BOEGE, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global comprenant l'offre de base et la PSE 1 de 344 819,00 € HT soit 413 782,80 € TTC. Etant précisé que le montant de l'offre de base est de 340 259,00 € HT soit 408 310,80 € TTC. Le montant de la PSE 1 « isolation en coffre existant » est de 4 560,00 € HT soit 5 472,00 € TTC.
- pour le lot 04 « menuiseries intérieures bois », l'offre de l'entreprise MENUISERIE PELLET-JAMBAZ, domiciliée 395, rue de Saxel − 74420 BOEGE, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 86 655,50 € HT soit 103 986,60 € TTC.
- pour le lot 05 « cloison-doublage-plafond », l'offre de l'entreprise SOLA, domiciliée 8 bis, route des Creuses, Cran Gevrier 74960 ANNECY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 172 954,62 € HT soit 207 545,54 € TTC.
- pour le lot 06 « faux-plafond », l'offre de l'entreprise SOLA, domiciliée 8 bis, route des Creuses, Cran Gevrier − 74960 ANNECY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 68 610,60 € HT soit 82 332,72 € TTC.
- pour le lot 07 « peinture intérieure », l'offre de l'entreprise GEORGES-PLANTAZ, domiciliée 3, rue de Champerges 74200 THONON-LES-BAINS, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 48 426,00 € HT soit 58 111,20 € TTC.

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID: 074-217402783-20240221-DEM2024_12-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de Thyez



- pour le lot 08 « carrelage-faïence-chape », l'offre de l'entreprise BOYER & FILS, domiciliée 6, rue du Bargy − 74300 CLUSES, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 8 186,00 € HT soit 9 823,20 € TTC.
- pour le lot 11 « chauffage-sanitaire-ventilation », l'offre de l'établissement Serge POISSON, domiciliée 256, rue des Merisiers – 74370 PRINGY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 119 845,79 € HT soit 143 814,95 € TTC.
- pour le lot 12 « électricité-courants faibles », l'offre de l'entreprise SDEL SAVOIE LEMAN, domiciliée ZI des Grands Prés 190, rue Louis Armand 74300 CLUSES, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 142 716,84 € HT soit 171 260,21 € TTC.

DECIDE

Article 1er:

- * d'attribuer, les lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 11, 12 du marché de « travaux de rénovation du Forum des Lacs », aux entreprises suivantes :
- Pour le lot 01 « démolitions-petites maçonneries », l'offre de l'entreprise LYDE CONSTRUCTION, domiciliée 12, rue Jacquard 69680 CHASSIEU, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 67 076,18 € HT soit 80 491,42 € TTC.
- Pour le lot 02 « réfection couverture bac acier », l'offre de l'entreprise DAM & FILS, domiciliée 89, rue des Peupliers 74300 THYEZ, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 371 817,92 € HT soit 446 181,50 € TTC pour l'offre de base. La PSE 1 « bac acier laqué MH, standard » n'est pas retenue.
- Pour le lot 03 « menuiseries extérieures bois-occultations », l'offre de la MENUISERIE PELLET-JAMBAZ, domiciliée 395, rue de Saxel − 74420 BOEGE, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 344 819,00 € HT soit 413 782,80 € TTC.

Etant précisé que le montant de l'offre de base est de 340 259,00 € HT soit 408 310,80 € TTC. Le montant de la PSE 1 « isolation en coffre existant » est de 4 560,00 € HT soit 5 472,00 € TTC.

- Pour le lot 04 « menuiseries intérieures bois », l'offre de l'entreprise MENUISERIE PELLET-JAMBAZ, domiciliée 395, rue de Saxel – 74420 BOEGE, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 86 655,50 € HT soit 103 986,60 € TTC.
- Pour le lot 05 « cloison-doublage-plafond », l'offre de l'entreprise SOLA, domiciliée 8 bis, route des Creuses, Cran Gevrier 74960 ANNECY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 172 954,62 € HT soit 207 545,54 € TTC.

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID: 074-217402783-20240221-DEM2024_12-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de Thyez



- Pour le lot 06 « faux-plafond », l'offre de l'entreprise SOLA, domiciliée 8 bis, route des Creuses, Cran Gevrier 74960 ANNECY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 68 610,60 € HT soit 82 332,72 € TTC.
- Pour le lot 07 « peinture intérieure », l'offre de l'entreprise GEORGES-PLANTAZ, domiciliée 3, rue de Champerges 74200 THONON-LES-BAINS, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 48 426,00 € HT soit 58 111,20 € TTC.
- Pour le lot 08 « carrelage-faïence-chape », l'offre de l'entreprise BOYER & FILS, domiciliée 6, rue du Bargy − 74300 CLUSES, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 8 186,00 € HT soit 9 823,20 € TTC.
- Pour le lot 11 « chauffage-sanitaire-ventilation », l'offre de l'établissement Serge POISSON, domiciliée 256, rue des Merisiers 74370 PRINGY, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 119 845,79 € HT soit 143 814,95 € TTC.
- Pour le lot 12 « électricité-courants faibles », l'offre de l'entreprise SDEL SAVOIE LEMAN, domiciliée ZI des Grands Prés 190, rue Louis Armand 74300 CLUSES, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 142 716,84 € HT soit 171 260,21 € TTC.
- *De déclarer le lot 09 « revêtement de sol souple-rénovation parquet » infructueux en raison d'absence d'offre.
- *De déclarer le lot 10 « rideaux intérieurs » infructueux en raison d'absence d'offre. Il est précisé que l'unique offre remise pour ce lot est irrégulière.
- Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la mairie de Thyez.

Article 3: Monsieur le Maire de la commune de Thyez est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Thyez, le 21 février 2024

« Certifié exécutoire » Télétransmis le : Publié ou notifié le :

2 1 FEV. 2024

Le directeur général des services

Fabrice GYSE

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire et/ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

\$